

Avis Financier

AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI

Les porteurs de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) **AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI** (Part E : FR0011176635 ; Part EPARGNE BRIO QUOTIDIEN : FR0014003X18 ; Part I : FR0007435920 ; Part I2 : FR0013016615 ; Part LCL-P : FR0013296902 ; Part LCL-PE : FR0013296928 ; Part M : FR00140021X9 ; Part P : FR0011176627 ; Part PM : FR0013431517 ; Part S : FR0011210111) géré par la société de gestion Amundi Asset Management, sont informés des modifications suivantes à compter du 20 octobre 2021 :

Dans la description des dérivés utilisés, le risque de crédit sera supprimé de la liste des risques sur lesquels le gérant peut intervenir.

De plus, le minimum de première souscription requis pour la part I2 sera abaissé de 25 000 parts à 15 000 parts.

Ces modifications ne font pas l'objet d'un agrément par l'Autorité des Marchés Financiers et n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part.

Les autres caractéristiques d'AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI demeurent inchangées.

Le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) de chaque part ainsi que le prospectus d'AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI sont disponibles sur le site internet : www.amundi.com.

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.